



Champion-Mestdagh

Distribution Belgique

Mestdagh a été créé en 1900 à Liège et a implanté ses premiers supermarchés en 1963. En 1995 un partenariat a été engagé avec l'entreprise française Champion. Champion-Mestdagh a une part de marché de 2,1%. L'entreprise entretient de bonnes relations avec les syndicats et tient compte des employés lors de la fixation des horaires. Peu d'informations ont été obtenues sur sa politique environnementale. Champion-Mestdagh a partiellement collaboré au projet RISE par lequel il informe ces clients et les employés sur l'environnement. Il offre une gamme restreinte de produits commerciaux biologiques et honnêtes. Sa collaboration à l'enquête était limitée.

Activités

Le groupe Mestdagh travaille sous le nom de Champion en Belgique et emploie plus de 2.200 personnes dans 62 supermarchés, dont 26 sont indépendants.

Politique sociale interne

Champion-Mestdagh a une bonne relation avec les syndicats. L'entreprise tient compte de l'avis des employés lors de la fixation des horaires, elle est également flexible à l'égard des employés. Champion-Mestdagh a collaboré à un plan d'embauche pour les personnes peu qualifiées. Pour le reste peu d'informations ont été obtenues sur la politique sociale interne.

Politique environnementale

Mestdagh a collaboré au projet RISE, dont l'objectif était d'informer les clients et les employés sur de différents problèmes environnementaux. Cependant sa collaboration était limitée. Pour le reste peu d'informations sont disponibles sur sa politique environnementale, et son site internet n'en fait pas mention. Mestdagh offre un petit assortiment de produits biologiques.

Politique sociale externe

Mestdagh vend quelques produits labellisés Max Havelaar et, sur la demande des syndicats, il a acheté des costumes de travail produits en Europe et pas en Chine. Il n'y a pas d'attention spéciale pour les petits producteurs locaux.

Politique économique

Mestdagh achète à Carrefour (partenariat) et à quelques petits fournisseurs. Il y a de l'attention pour la communication aux clients (cf. charte).

Clause de non-responsabilité

L'enquête a été menée selon des critères et des procédures spécifiques. Ce texte n'est qu'un court résumé. Les constatations sont valables pour la date de l'enquête. Ceci n'est pas une garantie pour la politique future de l'entreprise.